



## LA LIGNE POLITIQUE DU SNAO VALIDÉE PAR LA COUR DES COMPTES

Le Rapport de la Cour des Comptes rendu public le 8 octobre, relève que, malgré la forte croissance des dépenses de ville liées à l'ophtalmologie (mesurée entre 2010 et 2016 à +27% en euro courants pour atteindre 1,8 Milliards €), aucun curseur ne constate d'amélioration de l'accès aux soins visuels.

D'autre part, la publication de la DREES d'Octobre 2018 sur les délais d'attente pour l'obtention d'un rendez vous montre que la moyenne de plus de 85 jours persiste en ophtalmologie.

**N'EN DÉPLAISE À NOMBRE D'ACTEURS DE LA FILIÈRE VISUELLE ET AUX DÉCIDEURS POLITIQUES, CES RÉCENTES PARUTIONS ABONDENT VÉRITABLEMENT LA LIGNE POLITIQUE QUE LE SNAO PORTE DEPUIS PLUS DE 10 ANS.**

Depuis 10 ans, le SNAO propose pourtant de :

- Mettre fin à l'obligation d'unité de lieu d'exercice entre les ophtalmologistes et les orthoptistes pour que ces derniers puissent pratiquer toutes leurs compétences et appliquer tous les protocoles (dérogatoires et organisationnels).

En effet, ne se restreindre qu'à la seule colocalisation des 2 professions revient, de facto, à éliminer les 2/3 de la profession de la possibilité de travail collaboratif.

A l'heure du Numérique, de la Télémédecine et de l'Intelligence Artificielle, le travail coordonné et supervisé ne peut se limiter à de si petits périmètres.

- Permettre aux orthoptistes, quel que soit leur mode d'exercice, de renouveler les lunettes de leurs patients et de prendre en charge, entre 2 consultations ophtalmologiques, les patients sans pathologie présélectionnés par les ophtalmologistes eux-mêmes (avec transmission des numériques des données recueillies).

La Cour des Comptes élargit même cette notion en proposant le premier recours aux orthoptistes afin de diagnostiquer et traiter les troubles visuels.

- Confier rapidement le volet prévention et dépistage aux orthoptistes
- Ne pas reconnaître l'optométrie, les compétences conjuguées des orthoptistes et des opticiens étant suffisantes

Le SNAO rappelle de plus que, lors de la réingénierie de leur formation, ses représentants avaient plaidé pour l'allongement des études des 3 ans historiques à 5 ans, du fait de l'accroissement phénoménal des compétences de la profession, de l'évolution des besoins de la filière et de la population.

Si le SNAO ne s'était pas heurté à une opposition jamais justifiée de ses interlocuteurs qui trouvaient que l'actualisation du programme d'enseignement constituait déjà un plus pour les orthoptistes, ignorant volontairement l'alignement avec les autres professions paramédicales de rééducation (qui sont, elles, passées à 5 années d'étude), plusieurs centaines d'orthoptistes seraient déjà fin prêts pour répondre aux recommandations de la Cour des Comptes (sans compter les orthoptistes déjà formés ayant acquis une expérience professionnelle).

Une fois de plus, vouloir « faire le bien des orthoptistes » sans tenir compte de leur expertise, conduit à un retard de mise en pratique qui, espérons-le, ne sera pas délétère pour la population.

Contact Presse : Laurent Milstayn 06 70 23 07 47

**SNAO 22 rue Richer 75009 Paris Tél : 01 40 22 03 04 [www.orthoptiste.pro](http://www.orthoptiste.pro)**